



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 12 mars 2019 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux et François Baugée. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 12 février 2019

4. Correspondances

4.1 Demande de support Francis Gaudreau – registre des armes à feu

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

Gestion financière et administrative

6.1 Perception de taxes dues 2014 à 2018 (résol.)

6.2 Financement – demande d'une marge de crédit/emprunt (résol.)

6.3 Avis de motion – règlement 3-19 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire (résol.)

6.4 Adoption du projet de règlement 3-19 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire (résol.)

Services municipaux

6.5 Association forestière de la Vallée du St-Maurice (résol.)

6.6 Cueillette de recyclage à toutes les semaines du 1^{er} mai au 30 septembre 2019 (résol.)

Voirie Municipale

6.7 Représentation concernant les modalités de l'entente entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2019-2023 (résol.)

6.8 Modification résolution no : 2016-09-07 – remboursement Fonds des carrières et sablières (résol.)

Aménagement

6.9 Adoption du règlement 2-19 constituant le comité consultatif d'urbanisme CCU (résol.)

Divers

6.10 Demande de subvention Fête de la Saint-Jean Baptiste 2019 – Programme d'assistance financière aux célébrations locales (résol.)



N° de résolution
ou annotation

2019-03-01

2019-03-02

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de février 2019 (résol)

8. Permis de construction

9. Période de questions

10. Tour de table des conseillers

11. Clôture de l'assemblée

12. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance (19 h 30)

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 8 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller François Baugée.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondé par le conseiller François Descarreaux.

3. Adoption du procès-verbal du 12 février 2019

L'adoption du procès-verbal est proposée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller François Descarreaux.

4. Correspondances

4.1 M. François Gaudreau demande l'appui de la Municipalité concernant le registre des armes à feu. Celui-ci mentionne dans sa lettre du 11 février qu'un nombre impressionnant de municipalités du Québec a déjà adopté une résolution demandant l'abolition du registre des armes à feu dans sa forme actuelle, tout en proposant des solutions plus susceptibles d'assurer la sécurité de la collectivité et la prise en charge des personnes en détresse. Ces municipalités demandent au gouvernement de faire un pas en arrière et refaire un exercice démocratique de réflexion afin de dégager des solutions consensuelles et efficaces. Au nom de tous les chasseurs de notre communauté et au nom de tous les propriétaires d'armes d'épaule du Québec, je vous serais redevable de bien vouloir présenter et défendre ce projet de résolution afin qu'il soit adopté aussitôt que possible. Bien qu'une telle résolution n'ait sans doute qu'une valeur symbolique, elle permettra au moins de rappeler au gouvernement du Québec qu'il importe que la ruralité soit consultée au préalable de l'adoption de lois qui risquent de l'affecter négativement.

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

2019-03-03



N° de résolution
ou annotation

2019-03-04

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

6.1 Perception de taxes dues 2014 à 2018

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens de la municipalité de La Bostonnais n'ont pas acquittés la totalité des taxes pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le devoir de percevoir toute sommes dues à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE trois avis ont été envoyés et que malgré ceux-ci, les citoyens concernés sont toujours en défaut de paiement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été informé de la situation et a décidé d'entreprendre les procédures requises afin de récupérer les sommes dues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale, Mme Michelle Cantin, afin qu'elle entame les procédures judiciaires nécessaires auprès de la cour municipale de Ville de La Tuque afin de récupérer les sommes qui lui sont dues.

6.2 Financement – Demande d'une marge de crédit/emprunt

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais doit parfois avoir recours à du financement temporaire à court terme pour rencontrer ses obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué les démarches nécessaires auprès de Desjardins Entreprises, afin d'obtenir une marge de crédit de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'étude de notre dossier financier, la Caisse Desjardins, division Desjardins Entreprises Mauricie, a confirmé notre éligibilité à une telle marge de crédit.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal mandate, M. Michel Sylvain, maire et Mme Michelle Cantin, directrice générale, à procéder à une demande de marge de crédit au montant de 100 000 \$ et qu'ils soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer les documents relatifs à cette demande;



N° de résolution
ou annotation

2019-03-05

6.3 Avis de motion

Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Je soussigné, Claude Hénault, conseiller municipal, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, le règlement no 3-19 « règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire » de la Municipalité de La Bostonnais.

6.4 Projet de règlement no 3-19 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de La Bostonnais

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 445 du Code Municipal du Québec, l'adoption de tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent projet de règlement établit les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la Municipalité doivent suivre;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion avec dispense de lecture du présent projet de règlement a dûment été donné lors de l'assemblée ordinaire du 12 mars 2019 par le conseiller Claude Hénault;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le projet de règlement no 3-19 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la municipalité de La Bostonnais soit adopté tel que rédigé.

2019-03-06

6.5 Association forestière de la Vallée du St-Maurice

CONSIDÉRANT QUE le mois de mai est le mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais désire encore cette année procéder à la distribution d'arbres tout à fait gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE chaque année un grand nombre de résidents participe à cette activité et à la revitalisation des bandes riveraines;



N° de résolution
ou annulation

2019-03-07

6.6 **Cueillette de recyclage à toutes les semaines du 1^e mai au 30 septembre**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réduire le volume des matières résiduelles ramassé hebdomadairement en priorisant la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ses buts, la Municipalité désire augmenter le nombre de collecte sélective durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal est de responsabiliser la population en ce qui a trait à la protection de l'environnement dans le but d'avoir une municipalité verte.

CONSIDÉRANT QUE la hausse du volume des cueillettes de recyclage permettra à la Municipalité d'encaisser de meilleures redevances et s'il y lieu, de contribuer à la gratuité de la cueillette sélective pour les citoyens dans les années à venir.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal autorise une collecte sélective à toutes les semaines, à titre d'essai pour cette année soit du 1^{er} mai au 30 septembre 2019.

QUE tous les frais reliés à cette nouvelle activité soit puisé à même le Fonds PGMR de la Municipalité

2019-03-08

6.7 **Représentation concernant les modalités de l'entente Canada-Québec en lien avec la taxe sur l'essence pour la période 2019-2023**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans l'entente précédente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et à décider des travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises, en grande partie dans les petites municipalités, sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention tels les barrages et digues dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux en régie c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019; et

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : le conseiller François Des-carreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.



N° de résolution
ou annotation

2019-03-09

6.8 **Modification résolution no : 2016-09-07
Remboursement Fond des carrières et
sablères**

QUE ce conseil municipal appui la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

QUE ce conseil municipal transmette copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités et député de Saint-Maurice – Champlain l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest et au président de la Fédération québécoise des municipalités. M. Jacques Demers.

QUE ce conseil municipal transmette copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm pour appui.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé le 13 décembre 2016 la firme DLA à procéder à une étude d'un problème d'affaissement observé dans la courbe au 4.3 km du rang Sud-Est au coût de 3 805.10 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé par la résolution no 2016-09-07 que le montant de la dépense soit puisé dans le fond des carrières et sablières de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette étude fait partie des démarches qui ont permis d'identifier la problématique et qui ont servi à la préparation du projet de reconstruction ci-haut;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette étude a été inclus dans la demande de subvention dans le cadre du programme sur l'essence et de la contribution du Québec (TEQC) 2014-2018 suite à la reconstruction de la courbe au 4.3 km à l'été 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE la directrice générale, Mme Michelle Cantin, s'assure que le montant 3 805.10 \$ utilisé pour l'étude ci-haut et qui fait partie de la demande de subvention au programme TECQ 2014-2018 pour les travaux au 4.3 km du rang Sud-Est, soit crédité au Fond des carrières et sablières de la Municipalité.

2019-03-10



N° de résolution
ou annulation

2019-03-11

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-103IMP

6.9 **Adoption du règlement no 2-19 encadrant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sur le territoire de la municipalité de La Bostonnais**

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent projet de règlement vise essentiellement à encadrer le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sur le territoire de la municipalité de La Bostonnais; et

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère Renée Ouellette et qu'un projet de règlement a dûment été présenté et adopté (résolution 2019-02-14) lors de l'assemblée ordinaire du 12 février 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le règlement no 2-19 encadrant le fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sur le territoire de la municipalité de La Bostonnais soit adopté tel que rédigé.

6.10 **Fête de la Saint-Jean-Baptiste 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais désire organiser une Fête pour la Saint-Jean le 23 juin, à compter de 12 h ou le 24 juin 2019 (à déterminer) sur le terrain du Parc Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement rural, Mme Sylvie Bourdua, sera responsable de l'organisation de cet événement au nom de La Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu, pour l'édition 2018, un montant de 900 \$ du Programme d'assistance financière aux célébrations locales dont le maître d'œuvre est le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ);

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE Mme Sylvie Bourdua soit mandatée pour faire une demande de subvention du Programme d'assistance financière aux célébrations locales auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) pour la Fête de la Saint-Jean, édition 2019.



2019-03-12

7.1

N° de résolution
ou annotation

Adoption des dépenses du mois de février 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finances, ainsi que le conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de février 2019;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de février 2019, telles que soumises par le personnel.

8. Permis de construction

Aucun permis n'a été délivrés pour février 2019.

9. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 02 et se termine à 20 h 41.

M. Berthiaume exprime sa colère et son mécontentement face à l'église, il mentionne que du moment qu'il y a un bail associé à l'église, que la Municipalité doit immédiatement taxer l'organisme en question qui doit prendre possession de l'église en mai prochain. Il suggère aussi fortement de ne pas attendre en mai pour prendre nos informations et de se préparer d'avance pour ne pas se faire avoir. Ses propos sont appuyés par les citoyens présents.

M. Pinet s'adresse directement au conseiller François Baugée à propos du comité des loisirs. Il lui demande pourquoi il s'est retiré du comité en question.

M. Giroux ne comprend pas pourquoi le dossier de l'Aventurier n'est pas encore réglé, depuis le temps que c'est en suspens, ça aurait dû être réglé. Que nous sommes rendus en 2019, il n'y a rien de plus facile retrouver quelqu'un avec les réseaux sociaux.

Mme Bélanger demande si ce serait possible de mettre le site internet de la Municipalité à jour, elle mentionne qu'elle aime aller lire les avis publics et les procès-verbaux. Ce n'est pas la première fois qu'elle mentionne que le site internet est désuet et l'importance d'y apporter les changements nécessaires afin de le rendre fonctionnel.



N° de résolution
ou annotation

M. Moisan dit respectueusement à M. le maire qu'il comprend le parcours de celui-ci, mais qu'il doit faire appel à la population et demander l'avis des citoyens que ce n'est pas à lui de décider s'il est pour ou contre le registre des armes à feu mais bien à la population.

10. Tour de table des conseillers

Le conseiller François Baugée mentionne aux citoyens que le registre des armes à feu est une loi et que le conseil a préféré suivre la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui est tout à fait neutre dans ce dossier.

Le conseiller François Descarreaux remercie les citoyens présents en leur souhaitant une bonne soirée, et les invite à revenir en grand nombre le mois prochain.

La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche mentionne que cette année encore il y aura la donation d'arbres en mai et la vente de bacs bleus et verts au coût de 20 \$.

La conseillère Renée Ouellette est attristée par le décès de M. André Villeneuve et souhaite ses sympathies à la famille.

Le conseiller Claude Hénault parle du printemps qui arrive vite de diminuer notre vitesse lors de nos déplacements dans le rang.

Pour terminer M. le maire revient sur le bail de l'église, il dit aux citoyens qu'il va prendre des informations supplémentaires et en ce qui a trait au dossier de l'Aventurier, celui-ci mentionne qu'il manque des informations importantes au dossier pour être capable de retrouver la dame en question.

11. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller François Baugée

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 45


Michel Sylvain, maire


Michelle Cantin, directrice générale